

SSP - Ofi Invest ESG Transition Climat Europe

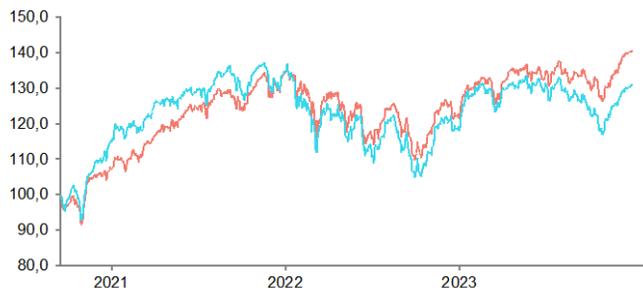
LU2216001268 AFER Climat

Reporting mensuel au 29 décembre 2023



Ofi invest
Asset Management

- Valeur liquidative : 128,15 €
- Actif net du fonds : 241 943 907 €
- Évolution de la performance



— SSP - Ofi Invest ESG Transition Climat Europe AFER Climat — Indice de référence

Le compartiment a fusionné en mai 2022 avec un compartiment (lancé en 2020) du fonds Aviva Investors - Climate Transition European Equity Fund, compartiment dont la performance est reflétée dans ce graphique.

■ Evolution de la performance (%)

	1 mois	Da*	1 an	3 ans	5 ans	8 ans	10 ans
Fonds	3,7%	11,2%	11,2%	14,4%	-	-	-
Indice de référence	3,7%	15,8%	15,8%	31,2%	-	-	-
Relatif	-0,0%	-4,6%	-4,6%	-16,8%	-	-	-

* Da : début d'année

■ Evolution annuelle de la performance (%)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Fonds	-	-	-	-	17,4%	-12,4%
Indice de référence	-	-	-	-	25,1%	-9,5%
Relatif	-	-	-	-	-7,8%	-2,9%

Performances nettes de frais de gestion financiers et dividendes réinvestis. L'indice présenté s'entend dividendes / coupons nets réinvestis. Le calcul de performance des indices composés de plusieurs indices est rebalancé tous les mois.

Les évolutions passées ne préjugent pas des performances futures. La valeur d'un investissement dans l'OPC peut fluctuer à la hausse comme à la baisse.

■ Répartition par type d'instrument



■ Principaux indicateurs

Ratios		1 an	3 ans	5 ans	8 ans	10 ans
Volatilité *	Fonds	14,07	15,00	-	-	-
	Indice	13,13	14,03	-	-	-
Perte maximale *	Fonds	-12,40	-23,67	-	-	-
	Indice	-8,31	-19,52	-	-	-
Délai de recouvrement ** **	Fonds	-	-	-	-	-
	Indice	40	232	-	-	-
Ratio de Sharpe *		0,53	0,24	-	-	-
Ratio d'information *		-1,25	-0,96	-	-	-
Ecart de suivi *		3,25	4,77	-	-	-

* Source : Six Financial Information

Pas hebdomadaire (arrêté au dernier vendredi du mois)

** ** Recouvrement en cours.

- Date de création : 15 septembre 2020
- Date de lancement : 15 septembre 2020

Le compartiment a fusionné en mai 2022 avec un compartiment du fonds Aviva Investors - Climate Transition European Equity Fund qui avait été lancé le 15 septembre 2020.

- Forme juridique : SICAV de droit luxembourgeois
- Catégorisation SFDR : Article 8
- Libellé de la SICAV : SSP : Single Select Platform
- Libellé du compartiment : Climate Transition European Equity Fund
- Frais de gestion max TTC : 1,15%
- Devise : EUR (€)

- Intensité carbone : Fonds 61,87 ; Indice 93,41
- Couverture intensité carbone : Fonds 99,50% ; Indice 100,00%

Tonne(s) de CO2 par million de \$ de revenus (source : BRS & MSCI)

- Score ESG : Fonds 7,94 ; Indice 7,83
- Couverture score ESG : Fonds 99,50% ; Indice 100,00%

■ Orientation de gestion

L'objectif de ce compartiment est d'augmenter la valeur de l'investissement de l'actionnaire sur le long terme (5 ans ou plus), en investissant dans des actions de sociétés réputées répondre efficacement au changement climatique. Plus précisément, le compartiment investit dans des actions et des titres liés aux actions de sociétés qui ont leur siège social ou exercent la plupart de leurs activités en Europe.

■ Indice de référence

MSCI Europe (dividendes nets réinvestis)

■ Durée de placement minimum recommandée

-

■ Profil de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

SRI (Synthetic Risk Indicator) : L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant la durée de placement minimum recommandée.

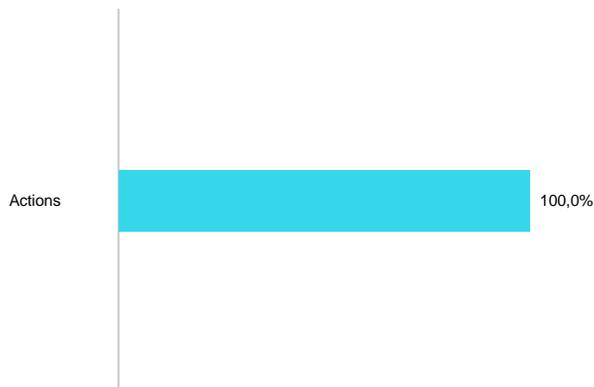
■ Notation(s)

Six Financial Information

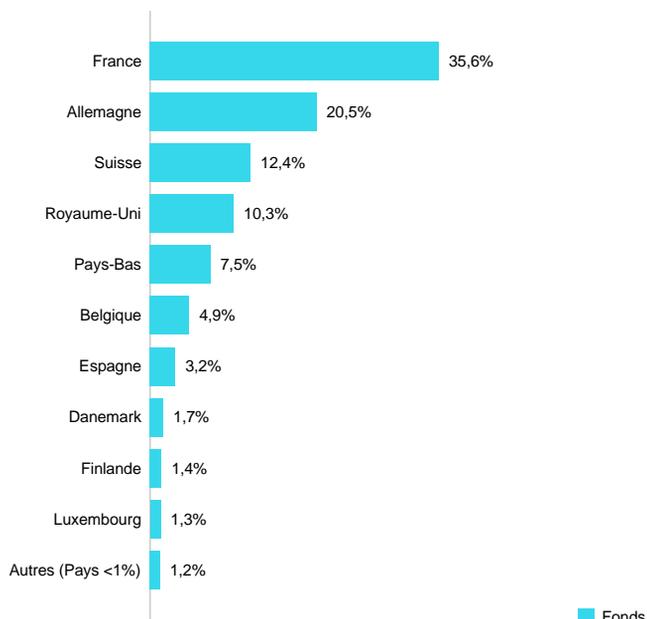
—



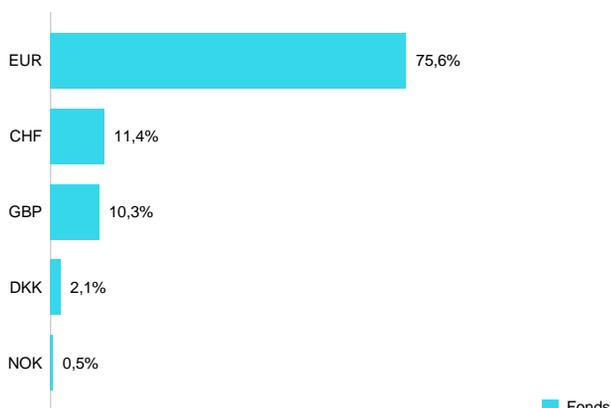
Répartition par type d'actif (hors liquidité)



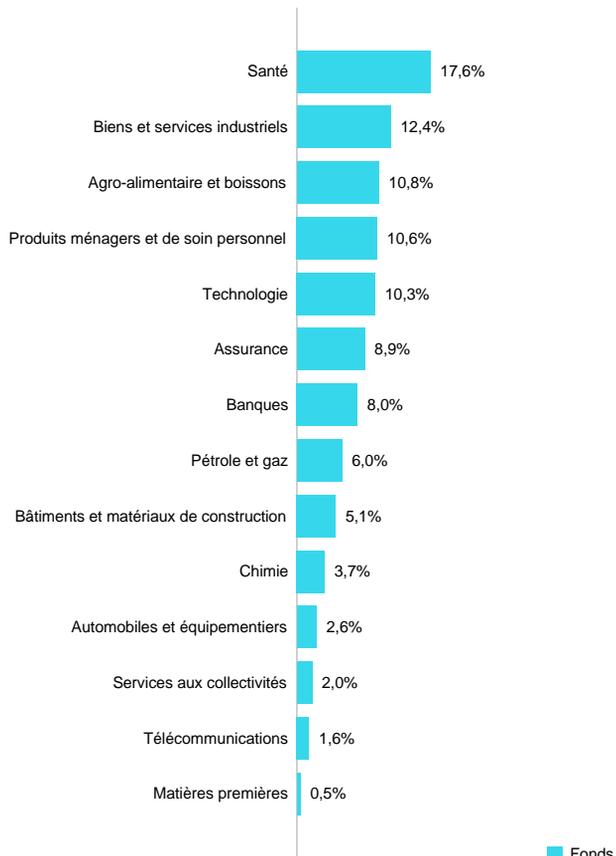
Répartition géographique



Répartition par devise



Répartition par secteur



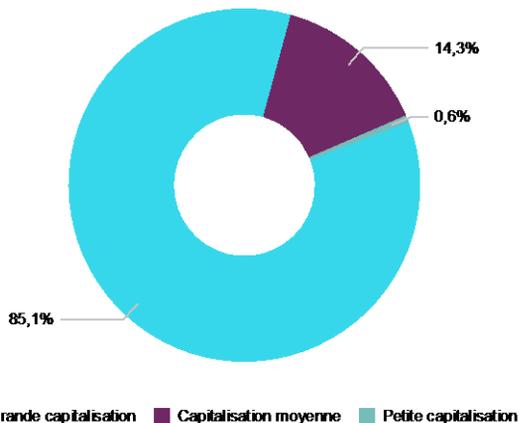
Principales positions

Nom	Pays	Secteur	% Actif
NESTLE SA	Suisse	Agro-alimentaire et boissons	5,0%
NOVARTIS AG	Suisse	Santé	4,7%
ASTRAZENECA PLC	Royaume-Uni	Santé	4,5%
SANOFI SA	France	Santé	4,1%
ASML HOLDING NV	Pays-Bas	Technologie	3,9%
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	France	Produits ménagers et de soin personnel	3,4%
AXA SA	France	Assurance	2,9%
LOREAL SA	France	Produits ménagers et de soin personnel	2,7%
BNP PARIBAS SA	France	Banques	2,7%
SIEMENS AG	Allemagne	Biens et services industriels	2,6%

Nombre total de lignes : 60



■ Répartition par taille de capitalisation



Grande capitalisation : sup. 10 milliards €
Capitalisation moyenne: entre 500 millions et 10 milliards €
Petite capitalisation : inf. 500 millions €.

La ventilation concerne les actions détenues en direct et par transparisation.

■ Commentaire de gestion (Exercice 2023)

Divergence. C'est probablement le mot qui aura le mieux caractérisé l'année boursière écoulée. Divergence de politiques d'abord, avec d'un côté des banques centrales devenues très coercitives sous les coups de boutoir d'une inflation débridée, et de l'autre des politiques budgétaires toujours aussi accommodantes, marquées par de larges déficits dans les pays développés. Divergence économique ensuite, caractérisée par une Europe en quasi-récession, des Etats-Unis qui résistent admirablement du fait d'une consommation des ménages à toutes épreuves, et d'une Asie prise entre les espoirs d'une amélioration Japonaise et les déceptions liées à l'absence d'accélération de l'économie chinoise. Divergence de performances enfin, surtout au sein des marchés développés. Les *Big Caps* technologiques affichent des performances sans commune mesure avec les *Small Cap* industrielles. Ces grands écarts ont des justifications multiples, mais illustrent bel et bien à quel point l'année écoulée était l'année des extrêmes.

Dans ce contexte, le fonds a généré une performance positive à deux chiffres en absolu, bien qu'en dessous de celle de l'indice MSCI Europe. Alors que l'allocation sectorielle a généré une surperformance, la sélection de titres a déçu au sein de certains secteurs. C'est tout particulièrement le cas au sein des secteurs des services aux collectivités (surpondération d'EDP Renovaveis, Acciona et Voltalia), des valeurs industrielles (surpondération de Nordex, Tomra Systems, Ceres Power et absence de Relx, Rolls-Royce, ABB et Airbus), de l'énergie (absence de Shell et TotalEnergies, toutes deux exclues de l'univers d'investissement et sous-performance des positions en Neste et Lhyfe), de la santé (absence de Novo Nordisk) et des matériaux (surpondération de DSM Firmenich et Corbion).

Une grande partie de l'année 2023 a été difficile pour les titres exposés à la thématique Climat, notamment les titres aux plus petites capitalisations boursières. Ils ont toutefois connu un rebond non négligeable en fin d'année sur fonds d'anticipations de baisses des taux à venir, anticipations qui devraient perdurer en 2024. Conscients des importants plans d'investissement pour la transition énergétique, nous restons confiants dans les perspectives des sociétés offrant des solutions pour atténuer ou s'adapter aux changements climatiques.

■ Gestion

Victoria Richard



Frédéric Tassin





Principales caractéristiques

Société de gestion	Ofi Invest Lux	Société de gestion par délégation	Ofi Invest Asset Management
Code ISIN	LU2216001268	Conservateur	Non administré
Forme juridique	SICAV de droit luxembourgeois	Catégorisation SFDR	Article 8
Date de création	15 septembre 2020	Droits d'entrée max	1,0%
Durée de placement min. recommandée	Non administré	Frais de gestion max TTC *	1,15%
Fréquence de valorisation	Journalière	Commission de surperformance	Non
Investissement min. initial	Non administré	Frais courants (Déc. 22)	1,27%
Investissement min. ultérieur	Non administré	Date de clôture exercice	Non administré
Pourcentage d'OPC	Non administré	Commissaire aux comptes	Non administré
Ticker Bloomberg	AVTEEAI		
Indice de référence	MSCI Europe (dividendes nets réinvestis)		

* Hors frais contrat Afer

Définitions

L'**écart de suivi** (tracking error) est la mesure du risque relatif pris par un fonds par rapport à son indice de référence. Elle est donnée par l'écart type annualisé des performances relatives d'un fonds par rapport à son indice de référence. Plus elle est faible, plus le fonds possède un profil de risque proche de son indice de référence.

Le **ratio de Sharpe** mesure l'écart de rendement d'un portefeuille par rapport au taux de rendement d'un placement sans risque (prime de risque), divisé par un écart type de la rentabilité de ce portefeuille (volatilité). Un ratio de Sharpe élevé est un bon indicateur.

La **perte maximale** (max drawdown) correspond au rendement sur la période de placement le plus mauvais possible. Elle indique la perte maximale qu'un investisseur aurait pu subir s'il avait acheté le fonds au plus haut de la période d'observation et l'avait vendu au plus bas durant cette période.

Le **délai de recouvrement**, est le nombre de périodes nécessaires pour récupérer des pertes subies lors d'une perte maximum. Le critère perte maximum, affiche la perte de performance la plus importante que le fonds ait connu.

La **sensibilité** est un indicateur permettant de mesurer la variation, à la hausse ou à la baisse, d'un prix d'une obligation ou de la valeur liquidative d'un OPCVM obligataire, induite par une fluctuation des taux d'intérêt du marché de 1%.

L'**intensité carbone** représente le total des émissions de gaz à effet de serre (GES) des scopes 1 & 2 (émissions directes & émissions indirectes liées aux consommations énergétiques) normalisée par million de \$ de revenus (chiffre d'affaires). Ainsi, pour chaque million de dollar de revenus, X tonnes métriques d'émissions sont financées.

La **couverture de l'intensité carbone** (exprimée en pourcentage) représente le poids, dans le portefeuille (fonds et indice), des titres pour lesquels l'intensité carbone est connue.

Six Financial Information : La méthodologie associée, unique et propriétaire, attribuée de 1 à 5 étoiles aux fonds éligibles et ce en fonction de la note obtenue lors d'un calcul de ratio rendement / risque sur 3 ans pour ledit fonds. Il existe 2 types d'Etoiles : Les Etoiles "junior" 2 attribuées aux fonds ayant moins de 3 ans mais plus de 2 ans et les Etoiles "senior" 1 attribuées aux fonds ayant plus de 3 ans d'historique.

Le **ratio d'information** est un indicateur de la surperformance ou sous-performance d'un fonds par rapport à son indice de référence. Un ratio d'information positif indique une surperformance. Plus le ratio d'information est élevé, meilleur est le fonds.

Le ratio d'information indique dans quelle mesure un fonds s'est mieux comporté qu'un indice en tenant compte du risque couru.

La **volatilité** désigne l'écart-type annualisé des rendements d'une série historique (fonds, indice). Elle quantifie le risque d'un fonds : elle donne une indication de la dispersion des rendements de ce fonds autour de la moyenne de ses rendements.

La volatilité typique d'un fonds monétaire est inférieure à 1%. Elle est de l'ordre de 0,4% (on parle également de 40 points de base de volatilité) pour ces fonds. En revanche, la volatilité d'un fonds actions, classe d'actif plus risquée, est souvent supérieure à 10%.

Information importante

Ce document d'information ne peut être reproduit sous quelque forme que ce soit ou transmis à une autre personne que celle à qui il est adressé. Il est établi par Ofi Invest Asset Management, société de gestion de portefeuille (APE 6630Z) de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous l'agrément n° GP 92-12 - FR 1384940342, Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 71.957.490 euros, dont le siège social est situé au 22, rue Vernier 75017 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 384 940 342.

Ce document ne saurait être assimilé à une activité de démarchage, à une quelconque offre de valeur mobilière ou instrument financier que ce soit ou de recommandation d'en acheter ou d'en vendre, il contient des éléments d'information et des données chiffrées qu'Ofi Invest Asset Management considère comme fondés ou exacts au jour de leur établissement. Pour ceux de ces éléments qui proviennent de sources d'information publiques, leur exactitude ne saurait être garantie.

Les analyses présentées reposent sur des hypothèses et des anticipations d'Ofi Invest Asset Management, faites au moment de la rédaction du document qui peuvent être totalement ou partiellement non réalisées sur les marchés. Elles ne constituent pas un engagement de rentabilité et sont susceptibles d'être modifiées.

Ce document d'information ne donne aucune assurance de l'adéquation des produits ou services présentés à la situation ou aux objectifs de l'investisseur et ne constitue pas une recommandation, un conseil ou une offre d'acheter les produits financiers mentionnés. Ofi Invest Asset Management décline toute responsabilité quant à d'éventuels dommages ou pertes résultant de l'utilisation en tout ou partie des éléments y figurant.

La valeur d'un investissement sur les marchés peut fluctuer à la hausse comme à la baisse, et peut varier en raison des variations des taux de change. En fonction de la situation économique et des risques de marché, aucune garantie n'est donnée sur le fait que les produits ou services présentés puissent atteindre leurs objectifs d'investissement. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les fonds présentés dans ce document d'information peuvent ne pas être enregistrés dans toutes les juridictions. Les fonds peuvent faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. Le Document d'Information Clé pour l'investisseur (DICI/DIC) en anglais et en français, le prospectus, en anglais ainsi que les derniers états financiers disponibles des OPC gérés par Ofi Invest Asset Management, sont à la disposition du public sur simple demande, auprès d'Ofi Invest Asset Management www.ofi-invest-am.com. Le résumé des droits de l'investisseur ainsi que la politique de réclamation est disponible sur le site www.ofi-invest-lux.com en anglais. Le gestionnaire ou la société de gestion peut décider de cesser la commercialisation de ses organismes de placement collectif conformément à l'article 93 bis de la directive 2009/65/CE et à l'article 32 bis de la directive 2011/61/UE.

SSP - Climat Transition European Equity Fund est un compartiment de la SICAV de droit luxembourgeois d'Ofi Lux Ofi Invest Asset Management est gestionnaire par sous délégation.